COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 21 juillet 2010 **T-PVS/Files (2010) 18**
[files18f_2010.doc]

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
30e réunion

Strasbourg, 6-9 décembre 2010

Dossier éventuel :

Protection du Crapaud vert européen (*Bufo viridis*) en Alsace (France)

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

Document établi par
le ministère de l'Ecologie et du Développement durable de la France

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Service Ressource et Milieu Naturel

Metz, le 06/07/2010

Nos réf. : xxxxx
Vos réf. :
Affaire suivie par : Marie-Laure METAYER
marie-laure.metayer @developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 87 39 99 70 **– Fax :** 03 87 39 99 50

Objet : Note Crapaud vert pour Convention de Berne

PLAN D'ACTIONS NATIONAL CRAPAUD VERT.

Le plan s'inscrit dans le cadre de la relance des plans de restauration nationaux résultant du Grenelle de l'Environnement, et prendra le relais du plan régional lorrain précédemment évoqué dès 2011. Les autres régions concernées en France sont l'Alsace, la Corse (population importante) et, suite à la découverte d'une nouvelle station dans le Doubs, la Franche Comté.

Le plan a fait l'objet d'un appel d'offres à l'automne 2008 et le bureau d'étude BIOTOPE, sous la direction de Rémi DUGUET dans un premier temps et maintenant repris par Eric BELNOT, a été retenu pour sa rédaction.

Les consultations d'environs 80 acteurs ont été effectuées, ce qui aboutira à la rédaction d'une troisième version du plan.

Un comité d'experts nationaux et européens s'est réuni une première fois les 16 et 17 avril 2009 et une deuxième fois le 22 avril 2010. Vous trouverez ci-joint le compte rendu de cette deuxième réunion.

Cette réunion a notamment permis de relever la nécessité de considérer dans le plan les populations de Rhénanie-Palatinat, du Bade-Würtenberg et de Suisse et leur évolution, de détailler la question du maintien ou de la restauration des corridors écologiques, ainsi que de d'affiner les priorités. Il a également permis de traiter la question du renforcement de l'espèce.

Un comité de suivi composé des membres du comité d'expertise auquel s'ajoutent les acteurs locaux dans les régions concernées s'est réuni pour la première fois le 14 mai 2009 et une deuxième fois le 20 mai. Vous trouverez ci-joint le compte rendu de cette deuxième réunion.

Cette réunion a permis de progresser sur la hiérarchisation des sites et la priorisation des actions, d'établir un lien avec la stratégie des aires protégées et en particulier les forêts de protection et réserves biologiques, ainsi qu'avec la « trame verte et bleue », de préciser les actions de sensibilisation et de formation. L'impact des polluants sur les populations a également été évoqué.

Un quatrième projet de plan est en cours de rédaction suite à ces deux réunions prenant en compte les remarques de chacun. Le projet sera ensuite envoyé au Ministère chargé de l'écologie courant de l'été 2010.

Les 7 **projets routiers en cours d'étude** susceptibles d'avoir un impact sur les populations de Crapaud vert en Lorraine et en Alsace sont :

1. **EN LORRAINE**

- projet d'élargissement de la RD 910 arrivant au giratoire RD603 (ex-RN3)/RD 910A au niveau de Longeville-les-St-Avold. Projet sous maitrise d'ouvrage du CG 57.
- doublement de la RD 603 entre le giratoire à proximité du magasin CORA de Longeville-les-Saint-Avold et le giratoire RD603 (ex-RN3)/RD 910A sur une longueur de 700 m environ. Projet sous maitrise d'ouvrage du CG 57.
- aménagements de la RN 33 proches de l'A4 : remplacement de trois carrefours atypiques par un seul carrefour giratoire localisé vers le milieu de la section. Projet sous maitrise d'ouvrage de l'Etat.

2. **EN ALSACE**

- projet de création d'un axe routier entre Ostwald et Illkirch-Graffenstaden. Projet sous maitrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;
- GCO : Le grand contournement ouest de Strasbourg. Projet sous maitrise d'ouvrage de l'Etat ;
- VLIO : Voie de Liaison intercommunale Ouest. Projet sous maitrise d'ouvrage du CG 67 ;
- Contournement Oberschaeffolsheim-Wolfisheim. Projet sous maitrise d'ouvrage du CG 67.

Prise en compte des enjeux amphibiens dans les différents projets en général

On note d'une manière générale une plus grande prise en compte des enjeux amphibiens dans les projets d'aménagement, mise en évidence par le nombre de dossiers de dérogation espèces protégés transmis pour avis au CNPN ou en préparation depuis quelques mois. Sont également concernés les documents d'urbanisme et de planification, un travail sur la trame verte et bleue et plus spécifiquement sur les corridors des amphibiens a été mené dans le cadre de l'élaboration du SCOT Val de Rosselle. Enfin, un travail concerté avec les différents acteurs du territoire concerné, visant à un aménagement durable d'anciens sites miniers prenant en compte les enjeux majeurs liés au crapaud vert est en cours.